

# CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

## CONCLUSION : RECAPITULATIF DES 236 PROPOSITIONS

### L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

91 votants	Adopté par	90 voix pour	1 voix contre	0 abstention
Proposition n° 1	Encourager les projets partagés entrant dans la stratégie régionale			
Proposition n° 2	Activer le fonctionnement des structures existantes : le CCRRDT comme outil d'aide à la décision et le CCREFP comme instance de débat sur les questions de l'emploi et de la formation professionnelle			
Proposition n° 3	Confier au CARIF-OREF une mission d'observation et d'analyse, s'appuyant sur les outils existants et permettant d'aider les acteurs concernés à définir des politiques contractuelles			
Proposition n° 4	Réorienter les budgets régionaux sur des axes qualitatifs (recrutement, fonds documentaire...) en contractualisant avec les équipes qui s'engagent dans les projets priorités			
Proposition n° 5	Evaluer la situation des écoles doctorales			
Proposition n° 6	Soutenir la création de masters construits directement dans le cadre européen et délivrant des diplômes en co-tutelle.			
Proposition n°7	Créer une dynamique pour le montage de projets régionaux et interrégionaux, et leur valorisation au sein de l'Europe. La valeur ajoutée d'une agence de développement pluraliste qui aurait des missions mutualisées en terme de conseil, formation, assistance à projets, est à étudier.			
Proposition n°8	Créer un " label " " enseignement supérieur-recherche des Pays de la Loire " ou du " Grand Ouest " permettant de conforter les projets soutenus par la Région et pour les structures qui le sollicitent.			
Proposition n° 9	Accélérer le processus de construction d'une offre maîtrisée des formations au niveau régional et interrégional : pour les Sections d'Enseignement technologique Supérieur (STS), selon le processus initié pour la carte des formations professionnelles initiales ; pour les autres niveaux de formation par des contrats d'objectifs pour parvenir à la cohérence du réseau.			
Proposition n° 10	Inciter par la contractualisation au développement de formations atypiques ou spécialisées susceptibles d'attirer davantage d'étudiants étrangers			
Proposition n°11	Mettre en œuvre une communication appropriée sur l'offre de formation ainsi proposée			
Proposition n°12	Utiliser les fonds structurels européens et les accords de coopération pour l'accueil de jeunes étrangers			
Proposition n° 13	Pour la Région : observer par site les ajustements entre l'offre et la demande de logement étudiant et inciter à leur mise en adéquation avec les objectifs affichés pour l'enseignement supérieur. Pour le niveau intercommunal : intégrer la question du logement étudiant dans la problématique générale du logement et en faire un élément d'attractivité territoriale, organiser la centralisation de l'offre de logements étudiants (y compris ceux offerts par les particuliers) et l'information auprès des offreurs et des demandeurs			
Proposition n° 14	Porter une attention particulière à ceux que le milieu socio-culturel ou l'isolement géographique écarte a priori de l'enseignement supérieur			

## CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

- Proposition n° 15 Organiser des campagnes de communication sous l'égide de l'Etat et la Région, auxquelles seraient associés tous les partenaires concernés pour lever les barrières socio-culturelles et territoriales à l'entrée dans l'enseignement supérieur.  
S'adresser de manière privilégiée aux jeunes "oubliés de l'égalité des chances" : en ciblant la relation entre enseignement supérieur et emploi et en choisissant des supports appropriés et en expérimentant avec certains lycées des "conventions d'éducation prioritaire"
- Proposition n°16 Lancer une enquête sur la représentation que se font les jeunes et les familles de l'enseignement supérieur
- Proposition n° 17 Aider au financement des structures d'information et d'orientation, notamment insuffisantes, en particulier pour mener le travail en amont sur la connaissance des métiers, tant pour les élèves de lycées que pour les étudiants
- Proposition n°18 Renforcer les liens entre les lycées et les différentes structures de l'enseignement supérieur : visites, conférences, interventions d'étudiants dans leur lycée d'origine...
- Proposition n°19 Monter des programmes de découverte des métiers par des partenariats entre l'Education nationale, la Région, les organismes consulaires et les branches professionnelles
- Proposition n°20 Constituer des carnets d'adresses de professionnels s'engageant dans la démarche de rapprochement "vie active / enseignement"
- Proposition n°21 Développer les outils permettant aux structures d'enseignement supérieur de mesurer l'insertion professionnelle des jeunes diplômés
- Proposition n° 22 Inscrire chaque formation dans une architecture ouverte permettant le passage entre les filières
- Proposition n°23 Mettre en place de procédures d'accompagnement pour les étudiants confrontés dans leur parcours à l'obligation de remises à niveaux ou de rattrapages (exemple : sessions d'adaptation pour les jeunes titulaires de bacs professionnels poursuivant leurs études). Les méthodes pédagogiques devront évoluer en conséquence
- Proposition n° 24 Créer, dans le cadre du pilotage concerté de tous les acteurs du champ social. Un outil commun de communication présentant, de manière actualisée, l'ensemble des aides disponibles et les articulations entre ces aides (montants, seuils, calendriers d'instruction...). Un même affichage devrait être porté sur tous les sites d'information de l'enseignement supérieur et sur celui du CARIF-OREF et le site Mef.org. Une plate-forme de concertation pour l'étude des situations individuelles
- Proposition n° 25 Mener une étude sur les aides financières dans les Pays de la Loire pour mesurer les besoins réels des étudiants. Le diagnostic réalisé devra permettre de déterminer les formes d'aide à mettre en place et les acteurs à impliquer dans le contexte renouvelé de la décentralisation. A titre d'exemple, en cas de désengagement des acteurs infra-régionaux, la Région doit-elle se substituer ?
- Proposition n°26 Concernant le logement, évaluer la faisabilité d'un recours plus important à des formes d'hébergement peu utilisées : colocation, Foyers de jeunes travailleurs (FJT), accueil chez l'habitant qui favorisent l'intégration ainsi que le mixage social et inter-générationnel.
- Proposition n 27 Renforcer l'encadrement en fonction des publics et des activités en mettant en place, auprès des enseignants-chercheurs, les formations pédagogiques permettant une meilleure prise en charge des étudiants (notamment dans le premier cycle) et en développant les systèmes de tutorat, par les enseignants et les étudiants
- Proposition n°28 Améliorer le suivi quantitatif et qualitatif des cohortes d'étudiants et développer l'exploitation des données pour améliorer l'existant

## CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

- Proposition n°29 Promouvoir les dispositifs qui ont démontré leur performance
- Proposition n° 30 Intégrer des modules de formation économique et de gestion dans les formations professionnelles, qu'il s'agisse des domaines technologiques, sanitaires et sociaux, culturels
- Proposition n°31 S'appuyer sur les échanges d'expériences professionnelles
- Proposition n°32 Mieux faire appel aux entreprises pour la définition des offres de formation régionales
- Proposition n°33 Promouvoir la signature d'engagements de coopération branches professionnelles - filières d'enseignement supérieur
- Proposition n°34 Elaborer une charte régionale pour la qualité des stages et du tutorat : cette charte pourrait ainsi garantir à tout étudiant l'accès à un stage et prévoir un "service après-formation"
- Proposition n°35 Réaliser une brochure spécifique sur le modèle de " Visitez nos entreprises en Pays de la Loire "
- Proposition n°36 Recourir à l'expérience des seniors
- Proposition n°37 Promouvoir des campagnes de communication du type " No english, no mobility " ou " Con espanol ... "
- Proposition n°38 Favoriser l'immersion linguistique et la mobilité du plus grand nombre de jeunes et d'enseignants, en renforçant les dispositifs actuels et en encourageant le développement de partenariats avec des établissements étrangers
- Proposition n°39 Renforcer la formation des enseignants (dans le secondaire comme dans l'enseignement supérieur) dans les domaines des TIC
- Proposition n° 40 Renforcer la politique développée par la Région en matière de formation à distance (FOAD ) pour les formations de niveau supérieur. En développant les capacités et les points d'accès (cybercentres) pour placer tous les Ligériens à égalité territoriale. En intégrant dans les contrats d'objectifs avec les structures d'enseignement supérieur, un volet concernant la FOAD. En mutualisant les formations liées aux techniques de la FOAD
- Proposition n° 41 Etendre le champ des missions du CARIF-OREF à la formation professionnelle continue de niveau supérieur
- Proposition n° 42 Former les personnels aux démarches culturelles et gestionnaires de la formation continue en mutualisant les moyens
- Proposition n°43 Utiliser la marge d'autonomie des établissements publics (et tout particulièrement des universités) pour adapter les modes de gestion aux exigences de la formation continue
- Proposition n°44 Intégrer les enseignants-tuteurs dans des missions en entreprise
- Proposition n°45 Renforcer le suivi des salariés en formation
- Proposition n° 46 Mener l'évaluation des politiques de formation continue par objectifs ou territoires spécifiques
- Proposition n° 47 Inscrire les financements régionaux en matière de formation continue dans un cadre général d'objectifs clairement définis et soumis à la concertation de toutes les instances concernées
- Proposition n° 48 S'emparer des propositions de la commission de la certification des titres du CCREFP pour clarifier le paysage des offres de formation

# CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

- Proposition n° 49 Avec tous leurs partenaires, la Région et l'Etat doivent contribuer à, d'une part, promouvoir le dispositif de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) auprès des Ligériens en capacité d'obtenir des certifications des niveaux III à I ; d'autre part, faciliter l'accès à la VAE via une meilleure maîtrise des coûts
- Proposition n° 50 Renforcer sous l'impulsion des Chambres consulaires, des branches et organisations professionnelles ainsi que des OPCA régionaux et interprofessionnels, l'organisation territoriale des TPE-PME pour une meilleure prise en charge des questions de la formation continue
- Proposition n°51 Promouvoir et soutenir financièrement, au-delà du strict cadre de la VAE, la reprise d'études supérieures pour l'ensemble des personnes en activité
- Proposition n° 52 Informer les personnels de l'enseignement supérieur sur l'accord national interprofessionnel 2003 et la loi de mai 2004
- Proposition n°53 Mener des études prospectives sur les projets des salariés en matière de formation
- Proposition n°54 Recueillir les informations sur la mise en œuvre des nouveaux dispositifs au sein d'une cellule Etat – Région - partenaires sociaux du CCREFP

## LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

93 votants	Adopté par	<b>67 voix pour</b>	12 voix contre	14 abstentions
------------	------------	---------------------	----------------	----------------

- Proposition n°1 Confier au CCRRDT une mission prospective sur la recherche et l'innovation, incluant notamment la détection des potentiels d'excellence.  
S'assurer que l'assemblée plénière et les commissions soient rétablies dans leurs compétences
- Proposition n°2 Mettre en place des programmes régionaux d'aides aux équipes de recherche universitaire, appuyés sur des contrats d'objectifs répondant à des appels à projet, dans les domaines prioritairement retenus par la Région.  
Assortir ces contrats de clauses d'évaluation donnant droit à récupération par la Région des sommes attribuées en cas de non respect des cahiers de charges
- Proposition n°3 Mettre en œuvre un support de communication du type "portail internet" à caractère régional voire interrégional. Ce portail pourrait fonctionner sous forme de bourse d'échanges permettant de rapprocher l'offre de savoir-faire du besoin des entreprises. Il permettrait aussi de "convertir" l'information scientifique en contenus accessibles aux entreprises. La maintenance et le suivi du dispositif pourraient incomber aux organismes consulaires ou à Pays de Loire Innovation
- Proposition n°4 Le dispositif de la veille BRITA, co-pilotée par la Bretagne et les Pays de la Loire, et dédiée aux biotechnologies et à l'industrie agro-alimentaire consiste à offrir aux entreprises une veille technologique médiatisée via, notamment, un site internet. L'expérience pourrait être évaluée puis élargie à d'autres domaines
- Proposition n°5 Mettre à niveau le potentiel de recherche régional en ciblant prioritairement les domaines correspondant aux secteurs stratégiques proposés par le CCRRDT
- Proposition n°6 Renforcer les moyens des cellules de valorisation de la recherche des universités et des grandes écoles. Promouvoir des objectifs contractuels par site
- Proposition n°7 Soutenir la création de filiales par les universités et les grandes écoles sur des thèmes stratégiques susceptibles d'entrer dans le champ concurrentiel

## CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

- Proposition n°8 Prendre l'initiative d'un tour de table associant les banques, organismes de capital-risque, chambres consulaires, collectivités territoriales, visant au financement d'une structure de portage de brevets. Cette structure prendrait à sa charge une partie du coût des brevets correspondant à des priorités stratégiques. Il lui reviendrait également d'évaluer l'opportunité scientifique et la faisabilité financière des prises en charge. Les brevets pourraient être cédés à des entreprises
- Proposition n°9 Encourager les banques locales à accorder aux entreprises des crédits à moyen terme couvrant la durée des contrats de recherche. Des mécanismes de garantie pourraient être mis en œuvre par des assureurs crédits spécialisés existants. La SOFARIS, bien présente dans la région des Pays de la Loire pourrait être sollicitée
- Proposition n°10 Promouvoir l'expérimentation de la création de filiales par les CRITT et les centres techniques pour mieux séparer les activités collectives des activités concurrentielles en matière de transfert de technologie
- Proposition n°11 Promouvoir les relations entre les centres techniques et l'artisanat sur des approches spécifiques aux TPE
- Proposition n°12 Mesurer la faisabilité et les conditions de mise en œuvre d'une fondation de recherche régionale ou interrégionale non thématique
- Proposition n° 13 La Région pourrait reprendre à son compte une préconisation du rapport BLANC consistant à inciter les entreprises à faciliter l'incubation en leur sein sous la forme de temps libéré pour leurs collaborateurs concernés ou d'apports matériels ou technologiques... Ce type de dispositif aurait le mérite de dynamiser la gestion des ressources humaines innovantes à l'intérieur des entreprises régionales et de rendre ces dernières plus attractives, du fait de l'évolutivité offerte, aux jeunes diplômés et cadres à haut potentiel
- Proposition n°14 Elaborer un programme régional d'aide aux porteurs de projet innovants en cours d'incubation (sous forme d'un statut de "stagiaire de la formation professionnelle")
- Proposition n°15 Evaluer l'efficacité du maillage actuel des plates-formes technologiques régionales et orienter, le cas échéant, les soutiens permettant d'augmenter le nombre de structures labellisées
- Proposition n°16 Dans les Pays de la Loire, il pourrait y avoir de la place pour de nouvelles sociétés de recherche sous contrat (SRC), notamment dans le domaine des transmissions de signal et des capteurs de mesures. La Région pourrait lancer, en concertation avec tous les acteurs concernés, un appel à projet dans ce domaine, et abonder des fonds nécessaires les crédits de l'ANVAR
- Proposition n°17 Evaluer la portée des initiatives existantes en matière de mises en réseaux relationnels et, sur cette base, renforcer les soutiens aux actions les plus efficaces
- Proposition n°18 Poursuivre, aux côtés de l'Etat, une politique ambitieuse en faveur des CORTECHS et des CIFRE, en renforçant les moyens alloués dans un cadre pluriannuel et en mettant en œuvre, notamment pour les CIFRE, des communications ciblées et renforcées en direction des entreprises et des laboratoires. Assortir ces financements de contrats d'objectifs avec les entreprises et les laboratoires
- Proposition n°19 Examiner les conditions d'une nouvelle politique régionale d'aide à l'accueil de stagiaires dans les entreprises. Envisager pour ce faire les raisons qui ont conduit à la suppression du dispositif régional en 2004 alors même que des expériences similaires sont conduites avec succès dans d'autres régions françaises de taille comparable à celle des Pays de la Loire
- Proposition n°20 Soutenir le financement de bourses de thèses dans des laboratoires en lien avec des entreprises (cofinancement), sur le modèle d'autres Régions comme la Bourgogne par exemple

## CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

- Proposition n°21 Mettre en place un schéma régional de l'innovation fondé sur un cahier des charges faisant apparaître un certain nombre d'exigences
- Proposition n°22 A partir d'un outil commun à tous les décideurs et élus et dont le pilotage et la diffusion systématique pourraient être pris en charge par la Région du fait de ces prochaines compétences de "coordination économique", communiquer de façon intelligible sur le rôle des différents acteurs et facilitateurs existants en mettant en évidence leur complémentarité. Faire en sorte que l'information soit disponible dans quelques lieux uniques d'information très bien identifiés même si les ressources sont dispersées sur le territoire
- Proposition n°23 Elaborer un diagnostic d'innovation territorial (DIT) permettant de faire le point sur l'état des concentrations existantes et potentielles dans les Pays de la Loire, les principaux obstacles au partenariat et les verrous technologiques à lever par la coopération
- Proposition n°24 Organiser une concertation régionale élargie en vue de l'élaboration de cahiers des charges tendant à la constitution de formules souples de coopération de type consortium pour la maîtrise des "technologies clés" dans des secteurs stratégiques pour la Région. Consolider les filières existantes
- Proposition n°25 Proposer rapidement à l'Etat, compte tenu du mouvement initié par le Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIADT) du 14 septembre 2004 et de l'avancement des réflexions stratégiques d'un certain nombre de Régions, un ou plusieurs pôles de compétitivité labellisables
- Proposition n°26 Mettre en place un abondement régional aux fonds d'investissement productifs créés par la loi HAIGNERE
- Proposition n°27 Compte tenu de la centralisation en Ile de France de la plupart des organismes de financement spécialisé (environ 95% d'entre eux), favoriser l'implantation et la dotation en capital de ces sociétés dans la région des Pays de la Loire
- Proposition n°28 Renforcer la densité du réseau des petites entreprises indépendantes couvertes par le cautionnement mutuel. Exemple d'action possible : aides financières régionales à l'accès au réseau, campagnes de promotion spécifiques...
- Proposition n°29 Mettre en œuvre un système régional de veille et de détection des petites entreprises à haut potentiel de croissance de façon à accompagner les leaders de demain vers la taille critique nécessaire au développement de l'innovation. S'appuyer sur les réseaux des chambres consulaires
- Proposition n°30 Lancer de nouveaux appels à projet régionaux tendant à la fédération de ressources économiques et pédagogiques de proximité autour de projets innovants dans les entreprises locales. Y associer les universités et les grandes écoles régionales
- Proposition n°31 Evaluer les dispositifs existants susceptibles de promouvoir la créativité dans les entreprises et mettre en place un programme spécifique de valorisation du management innovant. Une action particulière pourra être engagée dans le domaine de l'utilisation des TIC, en accompagnement des efforts interrégionaux sur le haut débit (concours, primes...)
- Proposition n°32 Aider chaque entreprise à se doter d'une cellule R&D en son sein. Une seule personne dédiée à la veille technologique peut suffire à transformer en succès l'appropriation d'une ressource technologique ou d'un progrès technique venu de l'extérieur (principe de " la tête de pont "). Des solutions mutualisées pourront cependant être envisagées si les PME sont agglomérées à des grappes d'entreprises
- Proposition n°33 Renforcer les systèmes de coopération entre la Région et les organismes consulaires de façon à les associer pleinement aux stratégies mises en œuvre dans le cadre du schéma régional de l'innovation

# CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

- Proposition n°34 Inciter les entreprises régionales à avoir des stratégies d'innovation davantage orientées vers les besoins des zones émergentes. Revisiter pour ce faire les outils d'intervention régionaux déjà existants
- Proposition n°35 Elargir les publics accessibles à l'Ecole de l'Europe
- Proposition n°36 Rehausser, en lien avec l'Etat, l'ambition des programmes régionaux d'intégration européenne. Participer ou lancer des appels à projet tendant au recrutement de managers de projets européens directement intégrés dans les laboratoires régionaux d'excellence en vue de favoriser les mises en réseaux européens ainsi que la réussite des initiatives régionales dans le cadre du 7<sup>ème</sup> PCRDT.
- Proposition n° 37 Renforcer la représentation régionale à Bruxelles
- Proposition n° 38 Recourir par contrat à des conseils extérieurs spécialisés permettant de mieux défendre les dossiers des entreprises et laboratoires régionaux. Les rémunérer aux résultats obtenus

## L'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

94 votants	Adopté par	<b>75 voix pour</b>	7 voix contre	12 abstentions
------------	------------	---------------------	---------------	----------------

- Proposition n°1 Appliquer strictement la loi pour interdire les implantations sauvages de mobiles homes
- Proposition n°2 Mieux intégrer aux paysages les mobiles homes implantés dans les campings
- Proposition n°3 Développer une offre adaptée aux besoins des familles et des personnes handicapées
- Proposition n°4 Faciliter la mise en œuvre du label "Tourisme et Handicap"
- Proposition n°5 Développer l'offre de transport collectif à destination des stations touristiques
- Proposition n°6 Améliorer la signalétique rapprochée, sur les lieux de séjour
- Proposition n°7 Développer une offre spécifique de logement des saisonniers
- Proposition n°8 Installer un "point - infos - saisonnier" dans chaque Office de tourisme
- Proposition n°9 Promouvoir une dynamique collective de qualité globale
- Proposition n°10 Développer une offre d'arrière-pays en se servant de l'offre littorale comme locomotive
- Proposition n°11 Etendre la saison sur quatre mois au lieu de deux, au bénéfice notamment des seniors
- Proposition n°12 Inciter à la mise sur le marché d'une partie de l'hébergement non-marchand par des démarches simplifiées mais sécurisées et une incitation fiscale
- Proposition n°13 Mieux associer les Logis de France à la politique touristique régionale et aux actions de promotion
- Proposition n°14 Assurer une meilleure intégration des campings dans les paysages
- Proposition n°15 Développer la gestion écologique des campings : déchets, eaux usées, énergie, etc.
- Proposition n°16 Développer les animations, les équipements de loisirs et les services aux familles dans les campings

## CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

- Proposition n°17 Favoriser l'obtention du label "camping qualité"
- Proposition n°18 Préserver une gamme diversifiée en qualité et en prix
- Proposition n°19 Préserver la vocation première du tourisme social
- Proposition n°20 Respecter les règles de la concurrence vis-à-vis du tourisme commercial
- Proposition n°21 Privilégier l'aide à la personne, meilleure garantie de mixité sociale et de liberté de choix de ses vacances
- Proposition n°22 Harmoniser, mieux cibler et revaloriser les aides aux vacances des Caisses d'allocations familiales
- Proposition n°23 Rendre de nouveau les campings éligibles aux Bons vacances distribués par les CAF
- Proposition n°24 Simplifier et rendre plus attractifs pour les hébergeurs les prestations de l'Association nationale des chèques vacances
- Proposition n°25 Renforcer l'accompagnement individualisé pour le départ en vacances des personnes "en grande difficulté"
- Proposition n°26 Organiser des "assises régionales du tourisme social" en vue d'une restructuration profonde de ce secteur
- Proposition n°27 Impliquer tous les Comités départementaux et le Comité régional du tourisme dans la promotion du tourisme social
- Proposition n°28 Ne pas hésiter à vendre une partie du foncier des centres de vacances en difficulté et en mutualiser le bénéfice pour réinvestir dans une offre adaptée aux besoins
- Proposition n°29 Mettre en œuvre un plan régional de restructuration des centres de vacances en cohérence avec les projets de territoire des collectivités concernées
- Proposition n°30 Signer des contrats de développement entre les centres de vacances restructurés et les collectivités territoriales financeurs
- Proposition n°31 Conforter l'aide de l'Etat en faveur du tourisme social
- Proposition n°32 Réformer les politiques d'aide à la pierre en rehaussant les plafonds d'intervention publique
- Proposition n°33 Envisager la distinction entre gestion et propriété
- Proposition n°34 Envisager le développement d'une activité rentable pour financer des activités déficitaires assumées comme telles
- Proposition n°35 Etendre la période d'ouverture en adaptant les sites à plusieurs types d'accueil selon la saison
- Proposition n°36 Développer les animations en partenariat avec les associations et collectivités de proximité
- Proposition n°37 Développer les formations des personnels à l'animation et à l'accueil des différents publics
- Proposition n°38 Améliorer les règles de financement de ces formations
- Proposition n°39 Développer une offre de campings populaires rétro-littoraux
- Proposition n°40 Assurer leur accès facile aux plages et aux commerces

# CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

- Proposition n°41 Développer une nouvelle offre de logements sociaux de vacances
- Proposition n°42 Développer une offre d'auberges de jeunesse conforme au standard européen
- Proposition n°43 Transformer en "auberge de jeunesse" pendant la saison estivale des locaux destinés à d'autres fonctions au cours de l'année (foyers de jeunes travailleurs, internats, cités universitaires, etc.)
- Proposition n°44 Assurer la promotion auprès des jeunes, de cette offre rénovée

## FONCIER, HABITAT ET ACTIVITES

94 votants	Adopté par	94 voix pour	0 voix contre	0 abstention
Proposition n°1	Se fixer pour objectif prioritaire de mieux connaître les marchés fonciers et immobiliers à partir de données partagées			
Proposition n°2	Replacer le foncier au cœur des stratégies d'études et de prospective pour l'aménagement, en valorisant le travail des agences d'urbanisme et de l'observatoire régional de l'habitat récemment créé			
Proposition n°3	Bâtir les stratégies d'anticipation des collectivités sur un partenariat renforcé avec les prospecteurs fonciers, les SAFER, les aménageurs			
Proposition n°4	Mutualiser la connaissance actualisée des données foncières des collectivités et centraliser l'information au niveau de l'observatoire régional de l'habitat			
Proposition n°5	Fonder la performance de l'observatoire régional des Pays de la Loire sur un partenariat étroit avec les professionnels de l'immobilier, les notaires et l'ensemble des collectivités territoriales			
Proposition n°6	Concevoir l'observatoire régional pour l'habitat comme un embryon de l'observatoire du foncier			
Proposition n°7	Encourager le développement de certaines activités dans des petites villes et dans des pôles secondaires afin de stabiliser les populations			
Proposition n°8	Développer les schémas départementaux de besoins de foncier par secteur d'activité en y associant tous les acteurs concernés (entreprises, chambres consulaires, Etat, Départements, commissions départementales d'équipement commercial...)			
Proposition n°9	Valoriser les outils existants en zone rurale et urbaine qui permettent aux porteurs de projet de disposer d'une connaissance plus fine sur le foncier (CAUE, ADIL, permanences d'architectes...) et de sécuriser l'accession à la propriété dès la phase de prospection			
Proposition n°10	Utiliser les nouveaux outils de coordination des interventions foncières issus de la loi SRU pour favoriser les synergies entre les acteurs : s'appuyer en particulier sur les SCOT, qui ont remplacé les SDAU			
Proposition n°11	Mettre davantage en évidence la fonction de prospection foncière dans les structures d'aménagement et les organismes d'habitat social			
Proposition n°12	Proposer des modifications législatives pour ouvrir la procédure de ZAD aux établissements publics de coopération intercommunale et en étendre la durée au-delà de 14 ans			

## CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

- Proposition n°13 Aider les EPCI a s'engager dans les compétences habitat et foncier en mettant en place des aides a l'expertise au niveau départemental
- Proposition n°14 Promouvoir, dans certaines conditions respectueuses du développement urbain durable, la densification comme moyen de lutter efficacement contre l'étalement urbain
- Proposition n°15 Encourager les formes d'habitat innovantes en ville en s'appuyant notamment sur le respect des normes de développement durable qui pourrait induire l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- Proposition n°16 Proposer au législateur de définir des plafonds de densité tenant compte des caractéristiques générales du territoire en matière de transports et d'accessibilité
- Proposition n°17 Revaloriser l'image de l'habitat collectif dans le cadre de projets de construction de qualité dans des secteurs attractifs et avec un environnement de services favorable
- Proposition n°18 Limiter le recours à la technique du zonage pour l'extension urbaine
- Proposition n°19 Médiatiser les services rendus par les CAUE en zone rurale, les architectes conseils en zone urbaine, les associations départementales d'information sur le logement (ADIL)
- Proposition n°20 Mettre en place une fiscalité sur le foncier non bâti incitant les propriétaires de terrains d'une certaine taille à les mettre sur le marché au delà d'une période moratoire de 5 ans
- Proposition n°21 Proposer au législateur d'expérimenter des dispositifs permettant de limiter la spéculation foncière en s'inspirant de certains modèles étrangers
- Proposition n°22 Encourager, par la fiscalité locale et d'Etat, les dons et legs fonciers aux organismes de logement social ou aux associations d'insertion par le logement
- Proposition n°23 Créer un Etablissement public foncier (EPF) local régional ou plusieurs EPF locaux infra-régionaux en recherchant les meilleurs équilibres du point de vue de l'efficacité économique, de l'intérêt général, et des articulations avec les SAFER
- Proposition n°24 Prioriser, dans les Pays de la Loire, la création d'un ou plusieurs EPF locaux permettant de prendre en charge les besoins spécifiques des zones littorale et rétro-littorale, ainsi qu'en partenariat avec la Région Bretagne, le long de la RN 137 dans la perspective, notamment, du futur aéroport Notre dame des Landes
- Proposition n°25 Dans l'attente de la mise en place d'EPF locaux, créer un fonds régional et/ou départemental d'intervention
- Proposition n°26 Encourager les Départements de la région à se porter acquéreurs de réserves foncières pour des projets d'intérêt général en développant la pratique de la location de foncier en attente d'aménagement ou d'urbanisation
- Proposition n°27 Proposer au législateur la mise en place de prêts à taux réduit pour l'acquisition de foncier par les pouvoirs publics
- Proposition n°28 Mettre en place des aides des collectivités territoriales à l'accession sociale à la propriété sous forme de cession de foncier à paiement différé
- Proposition n°29 Créer un droit de préemption prioritaire aux collectivités territoriales avec le soutien financier de l'Etat, pour capter du foncier public ou semi-public
- Proposition n°30 Donner aux safer (en zone urbanisée, en centres bourgs, dans les petites villes) et aux communes et intercommunalités (hors zone urbanisée ou à urbaniser) les droits de préemption nécessaires à une lutte efficace contre la spéculation foncière

# CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

## LES ÉNERGIES

90 votants	Adopté par	68 voix pour	17 voix contre	5 abstentions
Proposition n°1	Découpler l'information auprès du public sur les économies d'énergie dans le bâtiment, en particulier la vulgarisation des moyens simples mais efficaces que tout à chacun peut rapidement mettre en œuvre à son plus grand profit			
Proposition n°2	Favoriser la formation initiale et continue des professionnels du bâtiment. L'accent pourrait être mis sur la promotion de modules communs interprofessionnels afin de dégager une synergie d'actions coordonnées			
Proposition n°3	Aider à la réalisation de certains investissements particulièrement performants en terme de réhabilitation de l'habitat ancien (isolation, robinets thermostatiques ...)			
Proposition n°4	Inciter à combattre des comportements laxistes dans les collectivités, en particulier dans les locaux publics où le pouvoir d'exemplarité est évident : commande centralisée de l'éclairage et mesures de mise en veille, régulation des températures couplée avec l'ouverture des fenêtres ...			
Proposition n°5	Développer la filière HQE, assortie d'aides compensatrices au moins équivalentes aux bénéfices escomptés à terme pour la collectivité			
Proposition n°6	S'assurer que la tarification énergétique (hors taxes) de chaque filière prenne bien en compte les coûts totaux de production depuis l'amont (coûts globaux de l'appareil productif jusqu'à l'aval (coûts globaux de démantèlement à terme) et qu'elle intègre une part suffisante du risque politico-économique de l'approvisionnement. Une telle approche peut conduire à de véritables choix de la part du consommateur			
Proposition n°7	Développer la complémentarité des moyens de transport mettre absolument l'accent sur le développement de l'intermodalité. A ce titre, il convient de rappeler l'objectif pour l'horizon 2020 que tout ligérien soit à moins de 5 minutes à pied ou 10 minutes en voiture d'un point d'arrêt d'un moyen de transport en commun			
Proposition n°8	Développer la synergie entre déplacements et urbanisme			
Proposition n°9	Poursuivre la recherche sur les nouveaux modes de transport et plus particulièrement les réflexions sur les carburants du futur, comme la pile à combustible			
Proposition n°10	Reconsidérer la décision de la SNCF de ne maintenir que les lignes de FRET les plus rentables, dont la conséquence va être d'augmenter le nombre de poids lourds présents sur les routes			
Proposition n°11	Encourager les assolements qui tendent à couvrir les besoins locaux (en matière de protéagineux par exemple)			
Proposition n°12	Mettre en place un véritable "plan soleil" impliquant un renforcement de la réflexion et des mesures engagées par l'ADEME et la Région autour des objectifs développés dans les propositions qui suivent			
Proposition n°13	Pérenniser les soutiens financiers à l'énergie solaire, dans le cadre d'un contrat de plan Etat - Région - ADEME, en veillant à l'optimisation des fonds dédiés			
Proposition n°14	Améliorer les moyens de diffusion de l'information technique sur l'énergie solaire à l'usage des particuliers et des maîtres d'ouvrage publics			

## CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

- Proposition n°15 Soutenir la formation initiale et continue des prescripteurs (architectes et bureaux d'études et des installateurs (chauffagistes) en matière d'énergie solaire. Dans ce cadre, un partenariat spécifique pourrait être conclu avec les écoles d'architectures, les lycées professionnels, les chambres consulaires concernées, afin de concevoir des modules communs et de faciliter les échanges d'expériences
- Proposition n°16 Poursuivre et renforcer les contrôles des installations solaires bénéficiant d'aides à l'investissement afin de réduire le taux d'installations défectueuses
- Proposition n°17 Réaliser une cartographie fine du rayonnement solaire moyen par secteurs géographiques régionaux
- Proposition n°18 Ce "plan soleil" pourrait s'appuyer sur la création d'un centre de ressources sur l'énergie solaire (ou plus globalement des énergies renouvelables) et ses applications
- Proposition n°19 Conduire une évaluation de l'intérêt du développement du photovoltaïque et des mesures d'incitations prises en sa faveur
- Proposition n°20 Apporter en revanche un soutien fort à la recherche sur les matériaux des capteurs photovoltaïque, en particulier les couches minces. Une piste régionale d'ordre industriel pourrait être ouverte en raison de l'intérêt de tels capteurs embarqués sur les voiliers
- Proposition n°21 Evaluer, tant au plan national que régional, la pertinence à terme du système financier actuellement en place en faveur des énergies renouvelables
- Proposition n°22 Dans un esprit d'adaptation aux territoires plutôt qu'au développement de modèles centralisés de masse, structurer la ressource bocagère pour permettre son développement en parallèle aux filières plus immédiatement rentables du bois de rebuts et des produits connexes des industries du bois
- Proposition n°23 Mettre en place un soutien régionalisé à la filière bois de bocage sous la forme d'une aide collective à des groupements de producteurs répondant à un cahier des charges qui garantirait la qualité des techniques de cultures et la qualité des produits. Cette aide pourrait concerner prioritairement l'acquisition de matériels de coupe et la construction des plates-formes de stockage et de commercialisation
- Proposition n°24 Mettre en place une réflexion et le cas échéant un plan de développement des huiles pressées à froid et directement utilisables dans les moteurs des engins agricoles. L'aide éventuellement nécessaire pourrait être collective au bénéfice de groupements de producteurs répondant à un cahier des charges qui garantirait la qualité des techniques de cultures et des procédés d'extraction des huiles. Cette aide pourrait concerner prioritairement le conseil et le cas échéant les procédés de modification des systèmes d'injection et de carburation
- Proposition n°25 Conduire rapidement à leur terme les études de faisabilité des projets d'éoliennes sur les deux sites envisagés en Pays de la Loire, pour permettre de mieux apprécier la pertinence de tels projets
- Proposition n°26 Soutenir des pôles de recherche et de développement régionaux des énergies renouvelables
- Proposition n°27 Résorber les insuffisances du réseau électrique vendéen
- Proposition n°28 Réaliser les renforcements de réseau électrique dans la Presqu'île guérandaise et en Mayenne
- Proposition n°29 Faire en sorte que les régions concernées par le réseau de la "Bretagne électrique soient directement et périodiquement informées sur les possibilités de bouclage de la ligne 400 KV au Nord de la Bretagne

# CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

- Proposition n°30 Remettre en service la tranche au fioul Cordemais 3 et étudier les possibilités d'implantation sur ce site d'un parc d'éoliennes
- Proposition n°31 Conduire rapidement les études de faisabilité d'unités nouvelles de production en semi base de type Cycle combiné gaz, tant en Basse-Loire qu'en Bretagne
- Proposition n°32 Dans le contexte nouveau d'ouverture du marché de l'électricité, qui pourrait conduire les opérateurs à retarder un investissement dans un outil de production complémentaire, les pouvoirs publics doivent s'assurer que la réalisation d'un équipement à base de charbon soit engagée à temps
- Proposition n°33 Créer une cellule d'observation et de prospective
- Proposition n°34 Développer la concertation au travers d'une " conférence régionale permanente des énergies "
- Proposition n°35 Instaurer un réseau contractuel d'animation / coordination / action

## L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES OU EN PERTE D'AUTONOMIE

89 votants	Adopté par	<b>80 voix pour</b>	1 voix contre	8 abstentions
------------	------------	---------------------	---------------	---------------

- Proposition n°1 Favoriser l'intégration dans la cité des personnes en perte d'autonomie
- Proposition n°2 Bâtir au niveau national une grille d'évaluation unique des besoins spécifiques des personnes en perte d'autonomie
- Proposition n°3 Passer d'une logique administrative de taux d'équipement à une logique reposant sur les besoins évalués et réels des personnes
- Proposition n°4 Renforcer le soutien de proximité auprès des aidants naturels
- Proposition n°5 Améliorer le maillage régional des établissements et des services
- Proposition n°6 Unifier les structures d'aide et les déployer dans un réseau d'antennes de proximité
- Proposition n°7 Instaurer au niveau national une prestation légale universelle "Handicap – incapacité – dépendance", comme le propose le CES national
- Proposition n°8 Améliorer la professionnalisation et l'attractivité des métiers d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie
- Proposition n°9 Améliorer les conditions de travail des personnels d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie
- Proposition n°10 Permettre à l'usager d'être un acteur à part entière
- Proposition n°11 Assurer la prise en charge la plus adaptée aux besoins des usagers
- Proposition n°12 Permettre l'expression de l'usager dans la définition de ses besoins et son appréciation du service rendu
- Proposition n°13 Poursuivre et financer les démarches qualité intégrant les référentiels médico-sociaux et les conditions d'intervention des professionnels

## CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

- Proposition n°14 Construire des référentiels "métiers"
- Proposition n°15 Développer les certifications
- Proposition n°16 Développer un outil d'observation sur les métiers et les besoins de recrutement
- Proposition n°17 Favoriser l'accueil dans les établissements des stagiaires en formation
- Proposition n°18 Développer la formation tout au long de la vie
- Proposition n°19 Individualiser les formations
- Proposition n°20 Accroître de façon significative la formation sous toutes ses formes
- Proposition n°21 Accroître les partenariats entre les centres de formation
- Proposition n°22 Concrétiser rapidement le "campus de travail social" de l'agglomération nantaise
- Proposition n°23 Généraliser la procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Proposition n°24 Mettre en place en urgence des formations par la voie de l'apprentissage
- Proposition n°25 Promouvoir la fonction de tuteur au sein des établissements et services travaillant auprès des publics fragilisés
- Proposition n°26 Développer les formations à l'encadrement
- Proposition n°27 Orienter davantage les aides du FONGECIF vers le secteur sanitaire et social
- Proposition n°28 Verser une subvention de la Région à l'organisme collecteur de fonds de formation dédié aux petites structures d'économie sociale
- Proposition n°29 Accroître les compétences dans le secteur de l'aide à domicile
- Proposition n°30 Etablir une cartographie de l'offre de formation d'aide à domicile
- Proposition n°31 Favoriser le rapprochement des centres de formation d'aide à domicile
- Proposition n°32 Repérer les besoins des particuliers et des structures d'aide à domicile
- Proposition n°33 Instaurer une incitation à la formation pour toute personne travaillant dans le secteur de l'aide à domicile
- Proposition n°34 Intégrer les personnels d'aide à domicile dans des équipes pluridisciplinaires
- Proposition n°35 Donner une place particulière dans les formations à l'accompagnement à la mort